RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00687
Numéro SIREN : 479 752 131
Nom ou dénomination : ARYZTA FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 09/01/2020 sous le numéro de dépôt 252

Aryzta France

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 juillet 2019)

pwc

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 juillet 2019)

À l'attention de l'Associé unique de la société,
Aryzta France
ZAC de Bel Air
14, avenue Joseph Paxton
77164 FERRIERES EN BRIE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Aryzta France relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er août 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Titre de participations
Votre société valorise les titres de participations, tel que décrit en note « Complément d'informations relatif au bilan / Titres immobilisés » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- l apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 20 décembre 2019

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Anouar Lazrak



BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/07/2019 12			Exercice N-1 31/07/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	970 018.52	880 410.79	89 607.73	56 413.28	33 194.45	58.84
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	54 240.52		54 240.52	54 240.52		
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	7 300.00	4 308.00	2 992.00	4 452.00	1 460.00-	32.79-
	Autres immobilisations corporelles	10 757.01	10 757.01				
	Immobilisations en cours	28 251.00		28 251.00	28 251.00		
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	24 045 231.83	1 719 866.00	22 325 365.83	31 339 365.83	9 014 000.00-	28.76-
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	8 100.00		8 100.00	8 100.00		
	Autres immobilisations financières	131 156 163.79		131 156 163.79	131 156 163.79		
	Total II	156 280 062.67	2 615 341.80	153 664 720.87	162 646 986.42	8 982 265.55-	5.52-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	713 751.44		713 751.44	1 355 481.27	641 729.83-	47.34-
	Autres créances	13 011 958.60		13 011 958.60	16 688 711.43	3 676 752.83-	22.03-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	113 617 250.95		113 617 250.95	101 176 863.08	12 440 387.87	12.30
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	123 001.93		123 001.93	100 022.00	22 979.93	22.97
	Total III	127 465 962.92		127 465 962.92	119 321 077.78	8 144 885.14	6.83
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	283 746 025.59	2 615 341.80	281 130 683.79	281 968 064.20	837 380.41-	0.30-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0.21-

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/07/2019 12	Exercice N-1 31/07/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 28 750 000)	28 750 000.00	28 750 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 038.56		5 038.56	
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	2 875 000.00	2 875 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	55 700 732.59	52 183 740.03	3 516 992.56	6.74
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	8 705 163.85	3 516 992.56	5 188 171.29	147.52
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	37 635.34	37 635.34		
	Total I	96 073 570.34	87 363 367.93	8 710 202.41	9.97
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	1 624 935.15	1 624 935.15		
	Provisions pour charges	338 805.20	334 606.20	4 199.00	1.25
	Total III	1 963 740.35	1 959 541.35	4 199.00	0.21
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	4 282.05	12 424.37	8 142.32-	65.54-
	Emprunts et dettes financières diverses	178 763 546.36	187 660 333.98	8 896 787.62-	4.74-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		468 351.00	468 351.00-	100.00-
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 225 744.89	3 089 064.52	136 680.37	4.42
	Dettes fiscales et sociales	1 029 688.78	1 406 015.03	376 326.25-	26.77-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	22 800.00	6 000.00	16 800.00	280.00
	Autres dettes	2 906.02	1 082.02	1 824.00	168.57
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	44 405.00	1 884.00	42 521.00	NS
	Total IV	183 093 373.10	192 645 154.92	9 551 781.82-	4.96-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	281 130 683.79	281 968 064.20	837 380.41-	0.30-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	69 573 373.10	79 125 154.92		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/07/2019 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/07/2018 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	12 413 113.37	305 573.00	12 718 686.37	12 195 987.76	522 698.61	4.29
Chiffre d'affaires NET	12 413 113.37	305 573.00	12 718 686.37	12 195 987.76	522 698.61	4.29
Production stockée				411 688.00-	411 688.00	100.00
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation				1 000.00	1 000.00-	100.00-
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			4 633.98	116 000.00	111 366.02-	96.01-
Autres produits			14 079.48	93.59	13 985.89	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			12 737 399.83	11 901 393.35	836 006.48	7.02
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			8 660 948.52	8 709 202.01	48 253.49-	0.55-
Impôts, taxes et versements assimilés			141 361.66	189 926.43	48 564.77-	25.57-
Salaires et traitements			2 725 778.10	2 646 740.78	79 037.32	2.99
Charges sociales			1 209 004.75	1 154 978.37	54 026.38	4.68
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			41 585.74	43 181.00	1 595.26-	3.69-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions			4 199.00	41 396.00	37 197.00-	89.86-
Autres charges			11 503.92	222 507.26-	234 011.18	105.17
Total des Charges d'exploitation (II)			12 794 381.69	12 562 917.33	231 464.36	1.84
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			56 981.86-	661 523.98-	604 542.12	91.39
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/07/2019 12	Exercice N-1 31/07/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	15 960 772.00	12 258 391.60	3 702 380.40	30.20
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	575 925.90	171 858.46	404 067.44	235.12
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	16 536 697.90	12 430 250.06	4 106 447.84	33.04
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		204 867.00	204 867.00-	100.00-
Intérêts et charges assimilées (4)	7 774 082.19	8 166 957.07	392 874.88-	4.81-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	7 774 082.19	8 371 824.07	597 741.88-	7.14-
2. Résultat financier (V-VI)	8 762 615.71	4 058 425.99	4 704 189.72	115.91
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	8 705 633.85	3 396 902.01	5 308 731.84	156.28
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		42.30	42.30-	100.00-
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		42.30	42.30-	100.00-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	470.00	1 829.00	1 359.00-	74.30-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		245 000.00	245 000.00-	100.00-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		166 364.75	166 364.75-	100.00-
Total VIII	470.00	413 193.75	412 723.75-	99.89-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	470.00-	413 151.45-	412 681.45	99.89
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		533 242.00-	533 242.00	100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	29 274 097.73	24 331 685.71	4 942 412.02	20.31
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	20 568 933.88	20 814 693.15	245 759.27-	1.18-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	8 705 163.85	3 516 992.56	5 188 171.29	147.52

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées	16 327 263.00	12 268 618.00
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées	7 769 025.00	8 164 140.00

ANNEXE

Exercice du 01/08/2018 au 31/07/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La Sas Aryzta France a absorbé sa filiale la Sas Groupe Hubert par transmission universelle du patrimoine avec effet au 1er août 2018. La fusion s'est traduite par un boni de fusion d'un montant de 356 957 € enregistré dans les produits exceptionnels. Une prime de fusion a été constatée pour 5 039 €.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux hypothèses de base suivantes :
- principe de prudence,
- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Intégration fiscale :

La société Aryzta France a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés prévu aux

ANNEXE

Exercice du 01/08/2018 au 31/07/2019

articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.
La société Aryzta France a adhéré au nouveau groupe d'intégration ayant pris effet le 1er août 2015.
La société tête d'intégration fiscale redevable de l'impôt est la société ARYZTA France Sas.
L'impôt provisionné dans la Sas Aryzta France correspond à l'impôt réellement dû en l'absence d'intégration.
En application de la nouvelle convention d'intégration fiscale les économies d'impôts réalisées par le groupe sont conservées chez la société mère, sous réserve de la réallocation de ces économies aux filiales présentant un résultat déficitaire dans la limite et au prorata de l'économie d'impôt disponible.
L'économie d'impôt dont a bénéficié la Sas Aryzta France pour 6 633 K€ a été réalloué aux sociétés déficitaires du groupe en application de la convention d'intégration fiscale.

Taux d'imposition utilisé :

Taux normal : 28 % jusqu'à 500 K€ et 33,1/3 % au-delà
Contribution sociale : 3,30 % sur la tranche > à 763 K€ d'IS

Variations significatives

- Participations : < 9 014 > K€
Actions du Groupe Hubert, suite TUP.

- Clients : < 642 > K€
Concerne essentiellement des sociétés du groupe.

- Autres créances : < 3 677 > K€

* Concerne les sociétés du groupe	:	< 4 755 > K€
* Impôt sur les sociétés	:	1 237 K€
* Tva	:	< 201 > K€
* Cvae	:	31 K€
* Autres comptes	:	11 K€
		< 3 677 > K€

- Disponibilités : 12 440 K€

- Emprunts et dettes financières : < 8 897 > K€
Concerne exclusivement des sociétés du groupe.

CICE :

Conformément à la recommandation de la CNCC le crédit d'impôt compétitivité emploi, a été porté en diminution des charges de personnel et à l'actif, dans les autres créances, pour un montant de 30 K€.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

ANNEXE

Exercice du 01/08/2018 au 31/07/2019

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 29 804 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	29 804
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	29 804

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	950 939		73 320
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 300		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 757		
Immobilisations corporelles en cours	28 251		
TOTAL	46 308		
Autres participations	33 059 232		
Prêts, autres immobilisations financières	131 164 264		
TOTAL	164 223 496		
TOTAL GENERAL	165 220 743		73 320

ANNEXE

Exercice du 01/08/2018 au 31/07/2019

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			1 024 259	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			7 300	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			10 757	
Immobilisations corporelles en cours			28 251	
TOTAL			46 308	
Autres participations	9 014 000		24 045 232	
Prêts, autres immobilisations financières			131 164 264	
TOTAL	9 014 000		155 209 496	
TOTAL GENERAL	9 014 000		156 280 063	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	840 285	40 126		880 411
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 848	1 460		4 308
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 757			10 757
TOTAL	13 605	1 460		15 065
TOTAL GENERAL	853 890	41 586		895 476

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	40 126				
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 460				
TOTAL	1 460				
TOTAL GENERAL	41 586				

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	37 635				37 635
TOTAL	37 635				37 635

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	334 606	4 199			338 805
Autres provisions pour risques et charges	1 624 935				1 624 935
TOTAL	1 959 541	4 199			1 963 740

ANNEXE

Exercice du 01/08/2018 au 31/07/2019

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	1 719 866				1 719 866
TOTAL	1 719 866				1 719 866
TOTAL GENERAL	3 717 043	4 199			3 721 242
Dont dotations et reprises d'exploitation		4 199			

Autres provisions pour risques et charges

Provisions litiges fournisseurs..... 50 K€
Provision pour situation nette négative filiale GHL..... 1.575 K€
1.625 K€

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	8 100		8 100
Autres immobilisations financières	131 156 164	0	131 156 164
Autres créances clients	713 751	713 751	
Personnel et comptes rattachés	20 599	20 599	
Impôts sur les bénéfices	5 202 343	5 202 343	
Taxe sur la valeur ajoutée	791 977	791 977	
Divers état et autres collectivités publiques	31 094	31 094	
Groupe et associés	6 957 313	6 957 313	
Débiteurs divers	8 633	8 633	
Charges constatées d'avance	123 002	123 002	
TOTAL	145 012 976	13 848 712	131 164 264

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	4 282	4 282		
Emprunts et dettes financières divers	117 041 245	3 521 245		113 520 000
Fournisseurs et comptes rattachés	3 225 745	3 225 745		
Personnel et comptes rattachés	481 332	481 332		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	367 686	367 686		
Taxe sur la valeur ajoutée	83 793	83 793		
Autres impôts taxes et assimilés	96 877	96 877		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	22 800	22 800		
Groupe et associés	61 722 301	61 722 301		
Autres dettes	2 906	2 906		
Produits constatés d'avance	44 405	44 405		
TOTAL	183 093 373	69 573 373		113 520 000

ANNEXE

Exercice du 01/08/2018 au 31/07/2019

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000	28 750 000			28 750 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

En adéquation avec le changement de législation (nouvelles règles comptables introduites par le règlement n°2015-06 de l'ANC), le mali de fusion doit être affecté en priorité aux actifs identifiables apportés dont la valeur réelle peut être estimée de manière fiable et sur lesquels il existe des plus-values latentes. Concernant la société, le mali technique est ainsi affecté aux titres de participations et a été reclassé dans un sous-compte "autres immobilisations financières". Le suivi du mali technique affecté est détaillé dans la note Titres immobilisés. Ce changement de méthode n'a pas d'impact sur le résultat de l'exercice

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	5 à 11 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel outillage	Linéaire	5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2018 au 31/07/2019

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Avances ou crédits alloués aux dirigeants

Conformément à la loi du 24 juillet 1966, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la société.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	426 323
Autres créances	39 727
Total	466 050

ANNEXE

Exercice du 01/08/2018 au 31/07/2019

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	3 521 245
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 446 415
Dettes fiscales et sociales	768 493
Autres dettes	2 394
Total	6 738 547

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	123 002
Total	123 002
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	44 405
Total	44 405

ANNEXE

Exercice du 01/08/2018 au 31/07/2019

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	24 045 232		
Créances clients et comptes rattachés	629 898		
Autres créances	6 957 313		
Emprunts et dettes financières diverses	178 763 546		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 041 571		

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	87 363 368
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	87 363 368
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	87 363 368
Variation en cours d'exercice	
Variation des primes, reserves, report a nouveau	3 522 031
Autres variations	5 188 171
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	96 073 570
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	8 710 202
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	8 710 202

ANNEXE

Exercice du 01/08/2018 au 31/07/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations	12 718 686
Total	12 718 686

Répartition par secteur géographique	Montant
France	12 413 113
Export	305 573
Total	12 718 686

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	39
Agents de maîtrise et techniciens	16
Employés	10
Total	65

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	7 774 082	16 536 698
Dont entreprises liées	7 769 025	16 327 263

Produits financiers concernant des entreprises liées :

Dividendes en provenance des filiales.....	15 961 K€
Intérêts des comptes-courants des filiales.....	9 K€
Boni de fusion de la Société Groupe Hubert.....	357 K€
Total.....	16 327 K€

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 53 934 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 53 934 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : néant

ANNEXE

Exercice du 01/08/2018 au 31/07/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société constitue une provision pour indemnité de fin de carrière.

Hypothèses de calculs retenues :

Taux d'actualisation : 1,00 %
Taux de croissance des salaires : 2,00 % à 2,50 %
Mode de départ en retraite : départ volontaire
Taux de charges sociales patronales : 41 %
Tables de mortalité : TH-TF 00-02
Convention collective : Commerce de Gros (3044)

Montant de la provision au 31/07/2019 : 338 805 €

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- effort de construction	19 181
Autres :	
- indemnité de fin de carrière	338 805
Total des allègements	357 986

Montant de l'Is correspondant aux allègements nets futurs d'impôts : 100 236 €

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
ARYZTA	AG	632951000	Zurich (Suisse)

Méthode de consolidation retenue : intégration globale.
En tant que mère de sous-groupe la société Aryzta France est exempte d'établissement de comptes consolidés.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- France Distribution	108 000	4 065 514	100.00	2 278 732	2 278 732			84 708 417	2 132 855	2 612 000
- France Nord Distribution	40 000	906 140	100.00	1 323 456	1 323 456			17 297 923	617 551	985 000
- Jallon	312 000	1 820 341	100.00	5 800 000	5 800 000			28 994 080	1 204 326	1 508 000
- Boul'Pat Atlantique	46 000	1 925 573	100.00	7 622	7 622			25 976 970	1 394 680	1 458 000
- Boul'Pat Service	80 000	1 952 241	100.00	4 120 000	4 120 000			31 768 062	1 614 660	2 095 000
- Normandie Gel Distribution	96 000	940 669	100.00	1 317 025	1 317 025			9 503 057	621 461	579 000
- Patis Service	180 000	1 725 416	100.00	3 671 948	3 671 948			23 235 951	1 614 120	1 674 860
- Boul'Pat Littoral	39 987	678 861	100.00	1 695 989	1 695 989			11 072 083	421 396	417 057
- Martin Diffusion	97 679	1 799 830	100.00	369 715	369 715			17 358 209	835 186	796 855
- Sogepat	38 112	347 078	100.00	900 000	900 000			6 249 761	94 680	120 000
- Coup de Pates	130 000	3 567 862	100.00	38 112	38 112			20 560 114	2 919 012	3 715 000
- Groupe Hubert Logistique	65 000	1 615 554-	100.00	1 514 999				5 749 621	40 198	
- Belgagel	100 000	3 932 911	99.99	99 999	99 999			9 653 852	909 263	
- Lusigel	600 000	172 553	100.00	600 000	600 000			2 943 871	154 674	
- ABF	270 000	395 977-	100.00	270 000	65 133			577 032	177 031-	
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
- Filiales (+50% capital déten										
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

ANNEXE

Exercice du 01/08/2018 au 31/07/2019

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- Pénalité	450	
- Contravention	20	
Total	470	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Remboursements assurance	511
Remboursement formation	3 935
Indemnité journalière de prévoyance	188
Total	4 634

ARYZTA FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 28.750.000 euros
14-16, avenue Joseph Paxton, Zac de Bel Air, 77164 Ferrière-en-Brie
479 752 131 RCS Meaux
(la "***Société***")

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 20 DECEMBRE 2019

[...]

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2019, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 juillet 2019, tels qu'il lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 8.705.163,85 euros.

L'Associé Unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, l'Associé Unique prend acte de ce que la Société a engagé pour 43.186 euros de dépenses exclues des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés telles que visées à l'article 39-4 dudit code pour l'exercice clos le 31 juillet 2019 (correspondant à des amortissements excédentaires et/ou non déductibles), ce qui représente un impôt sur les sociétés théorique d'environ 14.395 euros.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, approuve la proposition du président et décide d'affecter l'intégralité du résultat de l'exercice, soit 8.705.163,85 euros, au compte "Report à nouveau" qui est en conséquence porté de 55.700.732,59 euros à 64.405.896,44 euros.

Compte tenu de cette affectation, l'Associé Unique prend acte de ce que les capitaux propres de la Société s'élèvent à 96.073.570,34 euros répartis ainsi qu'il suit :

Capital social	28.750.000,00 €
Prime d'émission, de fusion, d'apport	5.038,56 €
Réserve légale	2.875.000,00 €
Report à nouveau	64.405.896,44 €
Provisions réglementées	37.635,34 €
Capitaux propres	***96.073.570,34 €***

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'Associé Unique prend acte de ce qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois exercices précédents :

Date de clôture de l'exercice de référence	Dividendes éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3, 2° du CGI, pour ceux des associés qui peuvent en bénéficier	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3, 2° du CGI
31 juillet 2018	Néant	Néant
31 juillet 2017	15.000.000 euros de dividendes versés aux associés	Néant
31 juillet 2016	Néant	Néant

L'Associé Unique prend également acte de ce qu'en l'occurrence, l'intégralité des dividendes distribués au cours des trois exercices précédents n'a pas donné lieu à l'application de l'abattement précité, dans la mesure où ces sommes ont été versées à un associé personne morale.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

[…]

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique décide de nommer la société Ernst & Young & autres (438 476 913 RCS Nanterre) en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire de la Société pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Associé Unique ou de l'assemblée générale appelé à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice qui sera clos le 31 juillet 2025.

Le co-commissaire aux comptes titulaire ainsi nommé a fait connaître à l'avance qu'il accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié. Il a déclaré, en outre, répondre aux conditions exigées par la loi pour l'exercice de son mandat et n'entrer dans aucun cas d'incompatibilité prévus par la loi.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

[…]

oOo

Extrait certifié confirme par le président

Monsieur Frédéric Giraud
Président

Aryzta France

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 juillet 2019)

pwc

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 juillet 2019)

À l'attention de l'Associé unique de la société,
Aryzta France
ZAC de Bel Air
14, avenue Joseph Paxton
77164 FERRIERES EN BRIE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Aryzta France relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er août 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Titre de participations
Votre société valorise les titres de participations, tel que décrit en note « Complément d'informations relatif au bilan / Titres immobilisés » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- l apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 20 décembre 2019

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Anouar Lazrak



BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/07/2019 12			Exercice N-1 31/07/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	970 018.52	880 410.79	89 607.73	56 413.28	33 194.45	58.84
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	54 240.52		54 240.52	54 240.52		
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	7 300.00	4 308.00	2 992.00	4 452.00	1 460.00-	32.79-
	Autres immobilisations corporelles	10 757.01	10 757.01				
	Immobilisations en cours	28 251.00		28 251.00	28 251.00		
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	24 045 231.83	1 719 866.00	22 325 365.83	31 339 365.83	9 014 000.00-	28.76-
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	8 100.00		8 100.00	8 100.00		
	Autres immobilisations financières	131 156 163.79		131 156 163.79	131 156 163.79		
	Total II	156 280 062.67	2 615 341.80	153 664 720.87	162 646 986.42	8 982 265.55-	5.52-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	713 751.44		713 751.44	1 355 481.27	641 729.83-	47.34-
	Autres créances	13 011 958.60		13 011 958.60	16 688 711.43	3 676 752.83-	22.03-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	113 617 250.95		113 617 250.95	101 176 863.08	12 440 387.87	12.30
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	123 001.93		123 001.93	100 022.00	22 979.93	22.97
	Total III	127 465 962.92		127 465 962.92	119 321 077.78	8 144 885.14	6.83
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	283 746 025.59	2 615 341.80	281 130 683.79	281 968 064.20	837 380.41-	0.30-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0.21-

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/07/2019 12	Exercice N-1 31/07/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 28 750 000)	28 750 000.00	28 750 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 038.56		5 038.56	
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	2 875 000.00	2 875 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	55 700 732.59	52 183 740.03	3 516 992.56	6.74
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	8 705 163.85	3 516 992.56	5 188 171.29	147.52
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	37 635.34	37 635.34		
	Total I	96 073 570.34	87 363 367.93	8 710 202.41	9.97
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	1 624 935.15	1 624 935.15		
	Provisions pour charges	338 805.20	334 606.20	4 199.00	1.25
	Total III	1 963 740.35	1 959 541.35	4 199.00	0.21
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	4 282.05	12 424.37	8 142.32-	65.54-
	Emprunts et dettes financières diverses	178 763 546.36	187 660 333.98	8 896 787.62-	4.74-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		468 351.00	468 351.00-	100.00-
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 225 744.89	3 089 064.52	136 680.37	4.42
	Dettes fiscales et sociales	1 029 688.78	1 406 015.03	376 326.25-	26.77-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	22 800.00	6 000.00	16 800.00	280.00
	Autres dettes	2 906.02	1 082.02	1 824.00	168.57
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	44 405.00	1 884.00	42 521.00	NS
	Total IV	183 093 373.10	192 645 154.92	9 551 781.82-	4.96-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	281 130 683.79	281 968 064.20	837 380.41-	0.30-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	69 573 373.10	79 125 154.92		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/07/2019 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/07/2018 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	12 413 113.37	305 573.00	12 718 686.37	12 195 987.76	522 698.61	4.29
Chiffre d'affaires NET	12 413 113.37	305 573.00	12 718 686.37	12 195 987.76	522 698.61	4.29
Production stockée				411 688.00-	411 688.00	100.00
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation				1 000.00	1 000.00-	100.00-
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			4 633.98	116 000.00	111 366.02-	96.01-
Autres produits			14 079.48	93.59	13 985.89	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			12 737 399.83	11 901 393.35	836 006.48	7.02
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			8 660 948.52	8 709 202.01	48 253.49-	0.55-
Impôts, taxes et versements assimilés			141 361.66	189 926.43	48 564.77-	25.57-
Salaires et traitements			2 725 778.10	2 646 740.78	79 037.32	2.99
Charges sociales			1 209 004.75	1 154 978.37	54 026.38	4.68
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			41 585.74	43 181.00	1 595.26-	3.69-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions			4 199.00	41 396.00	37 197.00-	89.86-
Autres charges			11 503.92	222 507.26-	234 011.18	105.17
Total des Charges d'exploitation (II)			12 794 381.69	12 562 917.33	231 464.36	1.84
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			56 981.86-	661 523.98-	604 542.12	91.39
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/07/2019 12	Exercice N-1 31/07/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	15 960 772.00	12 258 391.60	3 702 380.40	30.20
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	575 925.90	171 858.46	404 067.44	235.12
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	16 536 697.90	12 430 250.06	4 106 447.84	33.04
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		204 867.00	204 867.00-	100.00-
Intérêts et charges assimilées (4)	7 774 082.19	8 166 957.07	392 874.88-	4.81-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	7 774 082.19	8 371 824.07	597 741.88-	7.14-
2. Résultat financier (V-VI)	8 762 615.71	4 058 425.99	4 704 189.72	115.91
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	8 705 633.85	3 396 902.01	5 308 731.84	156.28
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		42.30	42.30-	100.00-
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		42.30	42.30-	100.00-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	470.00	1 829.00	1 359.00-	74.30-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		245 000.00	245 000.00-	100.00-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		166 364.75	166 364.75-	100.00-
Total VIII	470.00	413 193.75	412 723.75-	99.89-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	470.00-	413 151.45-	412 681.45	99.89
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		533 242.00-	533 242.00	100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	29 274 097.73	24 331 685.71	4 942 412.02	20.31
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	20 568 933.88	20 814 693.15	245 759.27-	1.18-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	8 705 163.85	3 516 992.56	5 188 171.29	147.52

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées	16 327 263.00	12 268 618.00
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées	7 769 025.00	8 164 140.00

ANNEXE

Exercice du 01/08/2018 au 31/07/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La Sas Aryzta France a absorbé sa filiale la Sas Groupe Hubert par transmission universelle du patrimoine avec effet au 1er août 2018. La fusion s'est traduite par un boni de fusion d'un montant de 356 957 € enregistré dans les produits exceptionnels. Une prime de fusion a été constatée pour 5 039 €.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux hypothèses de base suivantes :
- principe de prudence,
- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Intégration fiscale :

La société Aryzta France a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés prévu aux

ANNEXE

Exercice du 01/08/2018 au 31/07/2019

articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.
La société Aryzta France a adhéré au nouveau groupe d'intégration ayant pris effet le 1er août 2015.
La société tête d'intégration fiscale redevable de l'impôt est la société ARYZTA France Sas.
L'impôt provisionné dans la Sas Aryzta France correspond à l'impôt réellement dû en l'absence d'intégration.
En application de la nouvelle convention d'intégration fiscale les économies d'impôts réalisées par le groupe sont conservées chez la société mère, sous réserve de la réallocation de ces économies aux filiales présentant un résultat déficitaire dans la limite et au prorata de l'économie d'impôt disponible.
L'économie d'impôt dont a bénéficié la Sas Aryzta France pour 6 633 K€ a été réalloué aux sociétés déficitaires du groupe en application de la convention d'intégration fiscale.

Taux d'imposition utilisé :

Taux normal : 28 % jusqu'à 500 K€ et 33,1/3 % au-delà
Contribution sociale : 3,30 % sur la tranche > à 763 K€ d'IS

Variations significatives

- Participations : < 9 014 > K€
Actions du Groupe Hubert, suite TUP.

- Clients : < 642 > K€
Concerne essentiellement des sociétés du groupe.

- Autres créances : < 3 677 > K€

* Concerne les sociétés du groupe	:	< 4 755 > K€
* Impôt sur les sociétés	:	1 237 K€
* Tva	:	< 201 > K€
* Cvae	:	31 K€
* Autres comptes	:	11 K€
		< 3 677 > K€

- Disponibilités : 12 440 K€

- Emprunts et dettes financières : < 8 897 > K€
Concerne exclusivement des sociétés du groupe.

CICE :

Conformément à la recommandation de la CNCC le crédit d'impôt compétitivité emploi, a été porté en diminution des charges de personnel et à l'actif, dans les autres créances, pour un montant de 30 K€.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

ANNEXE

Exercice du 01/08/2018 au 31/07/2019

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 29 804 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	29 804
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	29 804

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	950 939		73 320
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 300		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 757		
Immobilisations corporelles en cours	28 251		
TOTAL	46 308		
Autres participations	33 059 232		
Prêts, autres immobilisations financières	131 164 264		
TOTAL	164 223 496		
TOTAL GENERAL	165 220 743		73 320

ANNEXE

Exercice du 01/08/2018 au 31/07/2019

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			1 024 259	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			7 300	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			10 757	
Immobilisations corporelles en cours			28 251	
TOTAL			46 308	
Autres participations	9 014 000		24 045 232	
Prêts, autres immobilisations financières			131 164 264	
TOTAL	9 014 000		155 209 496	
TOTAL GENERAL	9 014 000		156 280 063	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	840 285	40 126		880 411
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 848	1 460		4 308
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 757			10 757
TOTAL	13 605	1 460		15 065
TOTAL GENERAL	853 890	41 586		895 476

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	40 126				
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 460				
TOTAL	1 460				
TOTAL GENERAL	41 586				

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	37 635				37 635
TOTAL	37 635				37 635

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	334 606	4 199			338 805
Autres provisions pour risques et charges	1 624 935				1 624 935
TOTAL	1 959 541	4 199			1 963 740

ANNEXE

Exercice du 01/08/2018 au 31/07/2019

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	1 719 866				1 719 866
TOTAL	1 719 866				1 719 866
TOTAL GENERAL	3 717 043	4 199			3 721 242
Dont dotations et reprises d'exploitation		4 199			

Autres provisions pour risques et charges

Provisions litiges fournisseurs..... 50 K€
Provision pour situation nette négative filiale GHL..... 1.575 K€
1.625 K€

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	8 100		8 100
Autres immobilisations financières	131 156 164	0	131 156 164
Autres créances clients	713 751	713 751	
Personnel et comptes rattachés	20 599	20 599	
Impôts sur les bénéfices	5 202 343	5 202 343	
Taxe sur la valeur ajoutée	791 977	791 977	
Divers état et autres collectivités publiques	31 094	31 094	
Groupe et associés	6 957 313	6 957 313	
Débiteurs divers	8 633	8 633	
Charges constatées d'avance	123 002	123 002	
TOTAL	145 012 976	13 848 712	131 164 264

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	4 282	4 282		
Emprunts et dettes financières divers	117 041 245	3 521 245		113 520 000
Fournisseurs et comptes rattachés	3 225 745	3 225 745		
Personnel et comptes rattachés	481 332	481 332		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	367 686	367 686		
Taxe sur la valeur ajoutée	83 793	83 793		
Autres impôts taxes et assimilés	96 877	96 877		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	22 800	22 800		
Groupe et associés	61 722 301	61 722 301		
Autres dettes	2 906	2 906		
Produits constatés d'avance	44 405	44 405		
TOTAL	183 093 373	69 573 373		113 520 000

ANNEXE

Exercice du 01/08/2018 au 31/07/2019

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000	28 750 000			28 750 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

En adéquation avec le changement de législation (nouvelles règles comptables introduites par le règlement n°2015-06 de l'ANC), le mali de fusion doit être affecté en priorité aux actifs identifiables apportés dont la valeur réelle peut être estimée de manière fiable et sur lesquels il existe des plus-values latentes. Concernant la société, le mali technique est ainsi affecté aux titres de participations et a été reclassé dans un sous-compte "autres immobilisations financières". Le suivi du mali technique affecté est détaillé dans la note Titres immobilisés. Ce changement de méthode n'a pas d'impact sur le résultat de l'exercice

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	5 à 11 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel outillage	Linéaire	5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2018 au 31/07/2019

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Avances ou crédits alloués aux dirigeants

Conformément à la loi du 24 juillet 1966, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la société.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	426 323
Autres créances	39 727
Total	466 050

ANNEXE

Exercice du 01/08/2018 au 31/07/2019

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	3 521 245
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 446 415
Dettes fiscales et sociales	768 493
Autres dettes	2 394
Total	6 738 547

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	123 002
Total	123 002
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	44 405
Total	44 405

ANNEXE

Exercice du 01/08/2018 au 31/07/2019

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	24 045 232		
Créances clients et comptes rattachés	629 898		
Autres créances	6 957 313		
Emprunts et dettes financières diverses	178 763 546		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 041 571		

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	87 363 368
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	87 363 368
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	87 363 368
Variation en cours d'exercice	
Variation des primes, reserves, report a nouveau	3 522 031
Autres variations	5 188 171
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	96 073 570
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	8 710 202
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	8 710 202

ANNEXE

Exercice du 01/08/2018 au 31/07/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations	12 718 686
Total	12 718 686

Répartition par secteur géographique	Montant
France	12 413 113
Export	305 573
Total	12 718 686

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	39
Agents de maîtrise et techniciens	16
Employés	10
Total	65

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	7 774 082	16 536 698
Dont entreprises liées	7 769 025	16 327 263

Produits financiers concernant des entreprises liées :

Dividendes en provenance des filiales.....	15 961 K€
Intérêts des comptes-courants des filiales.....	9 K€
Boni de fusion de la Société Groupe Hubert.....	357 K€
Total.....	16 327 K€

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 53 934 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 53 934 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : néant

ANNEXE

Exercice du 01/08/2018 au 31/07/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société constitue une provision pour indemnité de fin de carrière.

Hypothèses de calculs retenues :

Taux d'actualisation : 1,00 %
Taux de croissance des salaires : 2,00 % à 2,50 %
Mode de départ en retraite : départ volontaire
Taux de charges sociales patronales : 41 %
Tables de mortalité : TH-TF 00-02
Convention collective : Commerce de Gros (3044)

Montant de la provision au 31/07/2019 : 338 805 €

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- effort de construction	19 181
Autres :	
- indemnité de fin de carrière	338 805
Total des allègements	357 986

Montant de l'Is correspondant aux allègements nets futurs d'impôts : 100 236 €

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
ARYZTA	AG	632951000	Zurich (Suisse)

Méthode de consolidation retenue : intégration globale.
En tant que mère de sous-groupe la société Aryzta France est exempte d'établissement de comptes consolidés.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- France Distribution	108 000	4 065 514	100.00	2 278 732	2 278 732			84 708 417	2 132 855	2 612 000
- France Nord Distribution	40 000	906 140	100.00	1 323 456	1 323 456			17 297 923	617 551	985 000
- Jallon	312 000	1 820 341	100.00	5 800 000	5 800 000			28 994 080	1 204 326	1 508 000
- Boul'Pat Atlantique	46 000	1 925 573	100.00	7 622	7 622			25 976 970	1 394 680	1 458 000
- Boul'Pat Service	80 000	1 952 241	100.00	4 120 000	4 120 000			31 768 062	1 614 660	2 095 000
- Normandie Gel Distribution	96 000	940 669	100.00	1 317 025	1 317 025			9 503 057	621 461	579 000
- Patis Service	180 000	1 725 416	100.00	3 671 948	3 671 948			23 235 951	1 614 120	1 674 860
- Boul'Pat Littoral	39 987	678 861	100.00	1 695 989	1 695 989			11 072 083	421 396	417 057
- Martin Diffusion	97 679	1 799 830	100.00	369 715	369 715			17 358 209	835 186	796 855
- Sogepat	38 112	347 078	100.00	900 000	900 000			6 249 761	94 680	120 000
- Coup de Pates	130 000	3 567 862	100.00	38 112	38 112			20 560 114	2 919 012	3 715 000
- Groupe Hubert Logistique	65 000	1 615 554-	100.00	1 514 999				5 749 621	40 198	
- Belgagel	100 000	3 932 911	99.99	99 999	99 999			9 653 852	909 263	
- Lusigel	600 000	172 553	100.00	600 000	600 000			2 943 871	154 674	
- ABF	270 000	395 977-	100.00	270 000	65 133			577 032	177 031-	
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
- Filiales (+50% capital déten										
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

ANNEXE

Exercice du 01/08/2018 au 31/07/2019

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- Pénalité	450	
- Contravention	20	
Total	470	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Remboursements assurance	511
Remboursement formation	3 935
Indemnité journalière de prévoyance	188
Total	4 634